ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Avenir de l'hôpital et difficultés de recrutement

Question orale n° 183

Texte de la question

Mme Graziella Melchior attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'avenir du centre hospitalier de Landerneau. Aujourd'hui, le manque de personnel médical met en danger le service public de la santé. Depuis plusieurs mois, les services d'urgences se voient obligés de multiplier par deux, voire quatre, leur capacité d'accueil alors qu'ils peinent à recruter des médecins. Ce manque de médecins engendre trois types de difficultés. Premièrement, dans les territoires ruraux, face au manque de médecins généralistes, les services d'urgences sont devenus la porte d'entrée du parcours de soins, ce qui engorge les services. Au mois de décembre 2022, le service d'urgences de l'hôpital de Landerneau a pu se retrouver à 200 % de ses capacités avec une moyenne d'âge des patients de 90 ans. 60 % des demandes de soins ne relevaient pas de l'urgence. Deuxièmement, les délais d'attente aux urgences sont plus longs, ce qui nuit à la prise en charge de patients mais allonge aussi le temps d'intervention des ambulanciers, qui attendent parfois jusqu'à 2 heures sur la rampe d'accueil des urgences avant que leurs patients ne puissent être pris en charge. En découle le fait que les Français doivent désormais parfois attendre jusqu'à 4 heures avant qu'une ambulance ne puisse se déplacer à leur domicile. Troisièmement, du fait du manque de médecins, certains services ont dû fermer pendant les congés de Noël, comme les urgences de nuit de l'hôpital de Landerneau, les habitants ont donc dû se déplacer jusqu'à Brest pour y être soignés. Il y a aujourd'hui urgence à agir, l'accès aux soins de qualité est un droit élémentaire pour les concitoyens et surtout pour les aînés. Seul l'engagement remarquable des personnels hospitaliers a permis de répondre à la demande et de continuer à assurer les soins. La présentation du plan santé a redonné de l'espoir. Malgré tout, dans les territoires, la situation reste cependant complexe ; aussi, elle lui demande si ces mesures vont pouvoir être rapidement déployées afin de s'assurer que l'hôpital public puisse continuer à remplir ses missions.

Texte de la réponse

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DANS LES HÔPITAUX
Mme la présidente. La parole est à Mme Graziella Melchior, pour exposer sa question, n° 183, relative aux difficultés de recrutement dans les hôpitaux.

Mme Graziella Melchior. Ma question, qui s'adresse au ministre de la santé et de la prévention, concerne l'hôpital de Landerneau, dans ma circonscription finistérienne. Dans un contexte de désertification médicale, son maintien est un enjeu de justice sociale évident. C'est pourquoi je me suis tout particulièrement engagée pour assurer son avenir. Cette mobilisation a porté ses fruits, puisqu'il y a un mois, à l'issue d'un travail très constructif mené avec l'agence régionale de santé (ARS) de Bretagne, des crédits supplémentaires de 1 million d'euros ont été accordés à l'hôpital. Toutefois, le manque de personnel médical dans son ensemble affecte considérablement le service public de la santé. Face au manque de médecins généralistes, les services d'urgence sont devenus la porte d'entrée des soins.

À Landerneau, au mois de décembre, le service des urgences a dû fonctionner à 200 % de ses capacités, alors

que 60 % des demandes de soins ne relevaient pas de l'urgence. Les délais d'attente aux urgences sont toujours plus longs, nuisant à la prise en charge des patients et rallongeant le temps d'intervention des ambulanciers, qui attendent parfois jusqu'à deux heures sur la rampe d'accueil. Par conséquent, nos concitoyens à leur tour attendent parfois jusqu'à quatre heures avant qu'une ambulance puisse se déplacer à leur domicile.

L'hôpital de Landerneau est aussi fragilisé car il peine à recruter des médecins urgentistes et anesthésistes. Durant les congés de Noël, ces difficultés ont conduit à la fermeture des urgences la nuit. Malgré son ancrage et le rôle essentiel qu'il joue sur le territoire, l'hôpital de Landerneau se heurte à une pénurie de personnels médical et soignant, liée aux nouvelles aspirations des jeunes médecins, mais aussi à la perte de sens des métiers lorsque le temps administratif prend le pas sur le temps de soins. Nous comptons sur le plan santé annoncé par le Président de la République. Même s'il n'existe pas de baguette magique, pouvez-vous nous indiquer quelles mesures, notamment issues de ce plan santé, permettraient de résoudre rapidement la situation urgente de l'hôpital de Landerneau ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

Mme Geneviève Darrieussecq, *ministre déléguée chargée des personnes handicapées.* Afin de toujours mieux répondre aux besoins de santé croissants de la population, dans un contexte de tensions sur la ressource médicale, le ministre de la santé de la prévention se mobilise pour déployer des solutions immédiates dans les territoires. Toutefois, il faut également identifier des solutions structurelles à moyen et à long terme.

La réforme du numerus clausus a permis d'augmenter de 18 %, entre 2016-2020 et 2021-2025, le nombre de médecins formés. De manière complémentaire, des mesures sont élaborées pour libérer du temps médical. La proposition de loi défendue par la rapporteure Stéphanie Rist, récemment adoptée par l'Assemblée nationale et par le Sénat, en présente plusieurs : le développement des protocoles de coopération, les délégations de compétences, l'accès direct – sous la coordination du médecin généraliste – notamment aux infirmiers en pratique avancée, la réduction des tâches administratives et le déploiement des assistants médicaux. Tout cela devrait permettre aux médecins libéraux de prendre en charge plus de patients, évitant ainsi que ces derniers se présentent aux urgences alors que leur état ne le justifie pas.

S'agissant plus spécifiquement du manque de personnel médical dans les services d'urgence, plusieurs revalorisations ont été appliquées depuis les accords issus du Ségur de la santé, ainsi que des majorations de l'indemnisation du temps de travail additionnel et des gardes, à l'hôpital public. De plus, les mesures de la mission flash pour les urgences, instaurées l'été dernier, ont été reconduites cet hiver. Elles ont permis des avancées comme la majoration de 50 % des indemnités de garde et le renforcement de la régulation pour éviter le recours abusif aux urgences, tout en assurant à chacun une réponse adaptée. À cet égard, la proposition de loi de Stéphanie Rist prévoit une reconnaissance des assistants de régulation médicale en tant que professionnels de santé, permettant la montée en charge de cette profession.

Pour renforcer ses effectifs médicaux et améliorer son attractivité, le centre hospitalier de Landerneau bénéficie notamment de l'appui du centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Brest et du dispositif de postes partagés financé par l'ARS Bretagne. Celui-ci permet aux praticiens de bénéficier d'un exercice médical diversifié : à l'hôpital et dans leur cabinet médical, ou au CHRU et au centre hospitalier de Landerneau. Enfin, l'établissement a bénéficié de dotations de subvention de l'ARS Bretagne, en progression continue depuis trois ans ; elles s'établissent à près de 16 millions d'euros en 2022.

Nous avons pleinement conscience des difficultés rencontrées par le personnel médical, notamment des services d'urgence. Vous pouvez compter sur l'entière mobilisation du ministre, du ministère et de l'ARS, pour permettre, partout sur le territoire, la continuité et la permanence des soins.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QOSD183

Auteur : Mme Graziella Melchior
Circonscription : Finistère (5e circonscription) - Renaissance
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 183
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Santé et prévention
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 février 2023
Réponse publiée le : 1er mars 2023, page 1868
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 février 2023